Numéro 502
juillet-août 2013

English Version

Population & Sociétés

Les immigrés en France : en majorité des femmes

Cris Beauchemin*, Catherine Borrel**, Corinne Régnard

Les femmes sont désormais majoritaires parmi les immigrés en France. Comme nous l'expliquent Cris Beauchemin, Catherine Borrel et Corinne Régnard en analysant les données de l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO), contrairement à ce que l'on pourrait penser, la féminisation des immigrés n'est pas due seulement au regroupement familial. Les femmes migrent de plus en plus de façon autonome afin de travailler ou de faire des études.

Alors que les immigrés en France étaient principalement des hommes jusqu'à la fin du XX^e siècle, ce sont aujourd'hui majoritairement des femmes. D'où vient cette féminisation ? L'arrêt des migrations de travail en 1974 et le développement du regroupement familial en sont-ils les seules raisons ?

Les femmes sont désormais majoritaires parmi les immigrés

La population immigrée, c'est-à-dire née étrangère à l'étranger, est majoritairement féminine en France métropolitaine depuis quelques années [1]. La part des femmes a toujours été importante dans cette population (figure 1) : en 1931, au moment où elles sont proportionnellement les moins nombreuses, elles représentent déjà 40 % de la population immigrée. Elles étaient proches de la parité au début du XX^e siècle (47 % en 1911) et c'est seulement au tournant du XXI^e siècle qu'elles deviennent majoritaires (51 % en 2008). L'évolution n'a pas été régulière. La proportion de femmes dans la population immigrée fluctue depuis un siècle en fonction de la conjoncture économique et de la politique migratoire. On peut distinguer quatre périodes (figure 1) :

1 – entre 1911 et 1931, la part des femmes baisse de 47 % à 40 % alors que la population immigrée augmente fortement. À l'issue de la première guerre mondiale, les organisations patronales embauchent à l'étranger pour assurer la reconstruction et recrutent essentiellement des hommes. La crise économique des années 1930 met fin à ces embauches.

Figure 1. Population immigrée en France métropolitaine et part des femmes depuis 1911

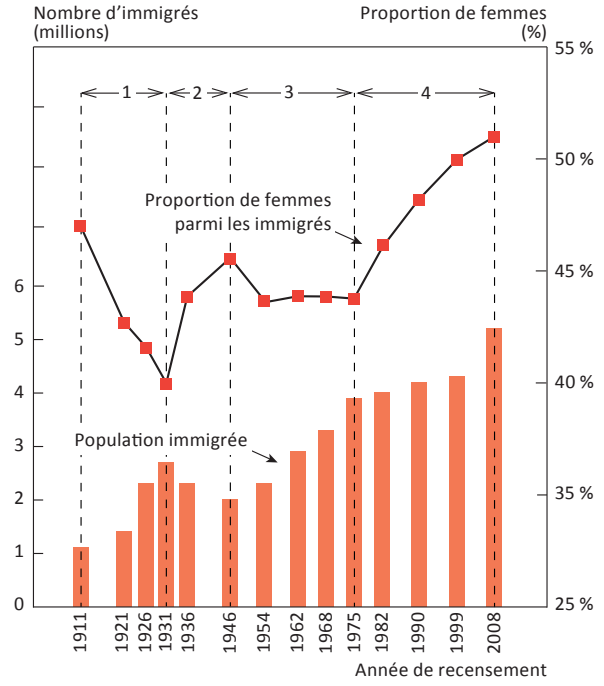

Source : Insee, recensements de la population de 1911 à 2008.
Extrait de : « fiche immigrée ». *France portrait social,* Insee, 2011.
Champ : France métropolitaine.

(C. Beauchemin, Population et Sociétés, no. 502, Ined, juillet-août 2013)

* Institut national d'études démographiques.
** Institut national de la statistique et des études économiques.

Figure 2. Part des femmes dans la population immigrée et fréquence des migrations féminines autonomes en 2008

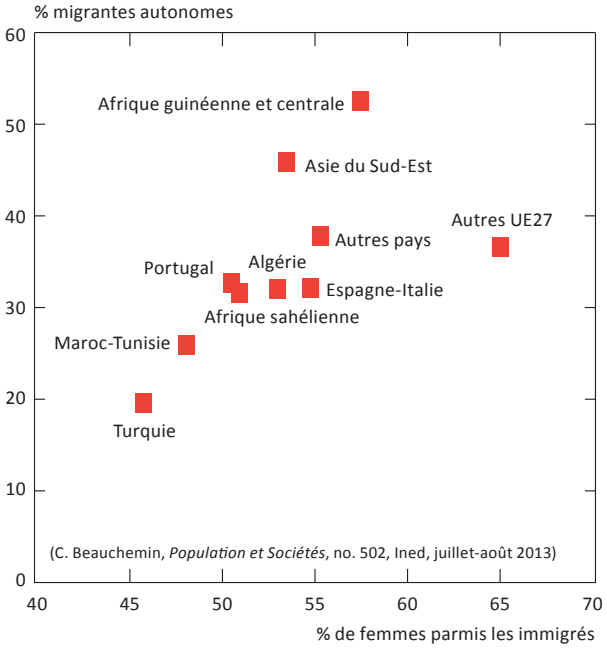

Source : Enquête *Trajectoires et Origines*, Ined-Insee, 2008.

Champ : Ensemble des immigrés âgés de 18 à 60 ans en 2008 et arrivés majeurs en France métropolitaine.

Lecture : Chaque point représente un groupe d'origine. 46 % des immigrés originaires de Turquie sont des femmes et 19 % d'entre elles sont arrivées de façon « autonome », c'est-à-dire en étant célibataires ou en devançant leur conjoint (pionnières).

Note : le coefficient de corrélation entre les deux séries est de 0,61. Il atteint 0,89 lorsque sont exclus les deux groupes très hétérogènes que sont les autres pays de l'UE 27 et du reste du monde.

2 – le schéma s'inverse entre 1931 et 1946. Alors que la population immigrée chute de 2,7 à 2,0 millions d'individus, la part des femmes progresse de 40 % à 45 % (figure 1, période 2). Sous la pression de la crise, des mesures sont prises pour réduire la population immigrée : contingentement des étrangers, restrictions dans la délivrance des cartes de séjour, limitation des capacités juridiques des naturalisés, refoulement aux frontières. Les hommes célibataires ont alors sans doute davantage quitté le pays que ceux qui avaient déjà été rejoints par leurs proches, à une période où la France tolérait les migrations familiales sans pour autant avoir institué le droit au regroupement familial.

3 – au lendemain de la seconde guerre mondiale, la part des femmes recule de nouveau alors que progresse le nombre d'immigrés. Le manque de bras conduit à reprendre les recrutements de travailleurs à l'étranger. Mais, à la différence de la précédente, cette nouvelle période de reconstruction privilégie moins les hommes. La part des femmes se stabilise autour de 44 % entre 1954 et 1975.

4 – le choc pétrolier de 1973 modifie la donne. Pour la première fois depuis le début du XX^{e} siècle, le pourcentage de femmes progresse en même temps que la population immigrée. Avec la crise économique et la « suspension de l'immigration de main-d'œuvre » décidée en juillet 1974, nombre de travailleurs étrangers repartent (dans une proportion inconnue, faute de mesure). Or, la reconnaissance du droit au regroupement familial facilite dans le même temps l'arrivée des épouses.

En somme, le même schéma semble se répéter : lorsque sévit une crise économique, l'immigration de travail est réduite, une partie des travailleurs repartent, tandis que certains sont rejoints par leurs familles, deux mouvements qui font mécaniquement progresser la part des femmes. On observe un phénomène analogue aux États-Unis où les femmes sont devenues majoritaires dans les flux d'immigration dès les années 1930, du fait de la politique très restrictive des quotas par origine nationale [2].

Ces périodes de féminisation modifient la population immigrée, qui devient ainsi plus familiale et plus durable. Jusqu'au milieu des années 1970, une partie (non quantifiée) des migrations de travail fonctionnaient sur le modèle de la « noria » : les immigrés étaient engagés dans une logique d'allers-retours ; les jeunes gens d'un même village se relayaient pour émigrer, avant de rentrer au pays pour fonder ou retrouver leur famille. En bloquant cette circulation, le contrôle des frontières a favorisé l'installation durable en France et, du même coup, le développement de la migration familiale et l'émergence d'une « deuxième génération ».

Un degré de féminisation variable selon l'origine

En 2008, la part des femmes dans la population immigrée varie fortement selon l'origine (figure 2). Les hommes dominent les effectifs de seulement deux groupes : ils représentent 54 % des immigrés turcs et 52 % des immigrés marocains et tunisiens. Les groupes les plus éloignés de la parité sont dominés par les femmes : elles représentent ainsi 65 % des immigrés issus des pays de l'Union européenne (hors Espagne, Italie et Portugal). Comment expliquer ces différences ?

Historiquement, lorsque dominaient les migrations de travailleurs, la part des femmes dans la population immigrée dépendait fortement de l'ancienneté des courants migratoires. Ainsi, au tournant des années 1970, Espagnols et Italiens, qui constituaient un courant d'immigration ancien, avaient une répartition par sexe déjà équilibrée : 51 % de femmes d'après l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO, voir encadré). À la même époque, les Maghrébins (Algériens, Marocains et Tunisiens), plus récemment engagés dans l'immigration française, étaient surtout des hommes (77 % des entrants dans la période 1966-1974). Avec l'interruption de l'immigration de travail, ce courant s'est rapidement féminisé : les femmes représentaient 61 % des nouveaux entrants entre 1975 et 1983, avant de revenir progressivement à l'équilibre (48 % de femmes après 1998).

Encadré. *Trajectoires et Origines* (TeO), enquête sur la diversité des populations en France

The Trajectories and Origins survey (TeO) was conducted in 2008 by INED and INSEE on a sample of 21,000 people representative of the population aged 18-60 living in ordinary households in mainland France. It provides an exceptional data source to study the detailed trajectories of immigrants and their children. Only immigrants who arrived in France as adults were included in the analyses presented here, i.e. a total of 5,418 persons of all origins, including 2,960 women.

Like the censuses, the TeO survey provides a snapshot of the population at a given date (2008), but as the questionnaire includes questions on the data of arrival in France, it is possible to construct migrant cohorts by classifying immigrants by year of first entry. These cohorts are incomplete as they do not include migrants who are deceased or those who had already left the country at the time of the survey. While these cohorts cannot provide an exact picture of immigration flows or of former immigrant stocks in France, they show how the place of women in immigration has evolved over the years.

To find out more: http://teo.site.ined.fr/

Figure 3. Évolution de la part des femmes dans les différents types de migration

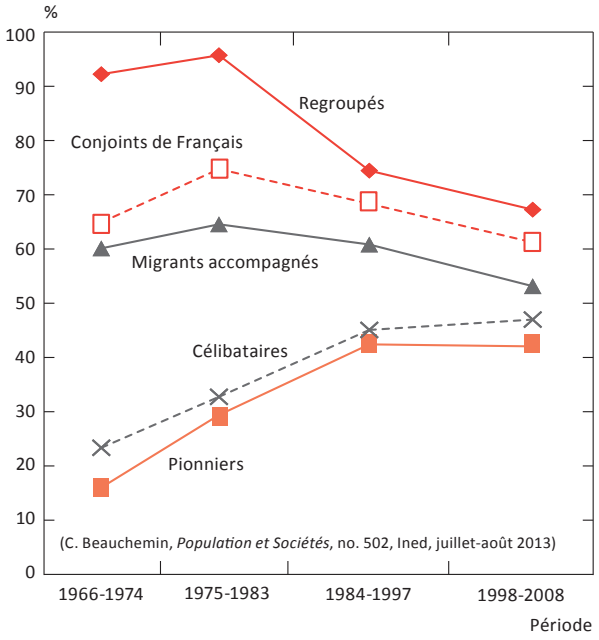

Source : Enquête *Trajectoires et Origines*, Ined-Insee, 2008.

Champ : Ensemble des immigrés âgés de 18 à 60 ans en 2008 et arrivés majeurs en France métropolitaine.

Lecture : Les femmes représentent 42 % des immigrés pionniers arrivés après 1998.

Définitions :

- Les « célibataires » : au moment de leur départ en migration, ils ne sont pas en union (ils ont pu l'être avant et peuvent entrer en union ultérieurement). Les migrations de célibataires sont considérées comme des migrations « autonomes» ;
- Les « pionniers » : ils sont en union au moment de leur départ ; ils quittent leur pays d'origine en y laissant leur conjoint(e). Ils peuvent être ou non rejoints par leur conjoint(e) par la suite. Les migrations de pionniers sont considérées comme des migrations « autonomes » ;
- Les « regroupés » : ils sont en union au moment de leur départ ; ils rejoignent leur conjoint(e) qui était précédemment parti(e) en France. Cette catégorie est indépendante du motif administratif d'entrée, qui peut être familial ou relever d'un autre registre (asile, études, travail…) ;
- Les « conjoints de Français » : ils sont en union au moment de leur départ ; ils rejoignent en France leur conjoint(e) qui détient la nationalité française ;
- Les « migrants accompagnés » : ils sont en union au moment de leur départ et migrent la même année que leur conjoint.

La proportion de femmes dépend aussi des circonstances de la migration. Les exilés politiques comptent autant de femmes que d'hommes, comme on le voit au tournant des années 1980 chez les réfugiés d'Asie du Sud-Est (Vietnam, Laos, Cambodge). Les structures sociales du pays d'origine jouent aussi un rôle important. Dans les pays du Sahel, les familles pratiquent communément la multi-résidence : maris, femmes et enfants peuvent vivre dans des domiciles différents [3]. Cette capacité à « faire famille à distance » se retrouve dans la migration et favorise le retard du regroupement familial chez les immigrés originaires du Sahel. Autre facteur important, enfin, le statut des femmes, qui pèse sur la capacité à migrer de façon solitaire, en dehors des procédures de regroupement familial.

La montée des migrations féminines n'est pas seulement due au regroupement familial

La reconnaissance légale du droit au regroupement familial à partir de 1974 suffit-elle à expliquer la féminisation de la population immigrée depuis le milieu des années 1970 ? Ce n'est pas le cas. L'enquête TeO montre que les migrations les plus féminisées sont, en fait, celles qui se signalent par un nombre plus important de départs « autonomes » de femmes célibataires ou – dans une moindre mesure – devançant leur conjoint (figure 2). Ainsi les immigrées originaires d'Afrique centrale ou du golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, etc.), ont des taux records à la fois de féminité (57 % de femmes) et d'autonomie (53 % de femmes célibataires ou pionnières). À l'opposé, la migration turque, qui est la moins féminisée, est aussi celle dans laquelle les femmes sont les moins nombreuses à entrer en France de façon « autonome ».

En réalité, au fil des dernières décennies, la France a été le théâtre d'une spectaculaire convergence des profils migratoires entre hommes et femmes (figure 3). Alors qu'avant 1974 elles représentaient seulement 16 % des immigrés arrivés sans leur conjoint, elles en représentent 42 % depuis 1998. La part des femmes dans la population des immigrés célibataires est passée dans le même temps de 23 % à 47 %. De façon corollaire, les migrations « secondaires », consistant à rejoindre un conjoint en France, que celui-ci soit étranger (regroupement familial

Figure 4. Évolution de la part des femmes dans les différents motifs administratifs d'accès au séjour

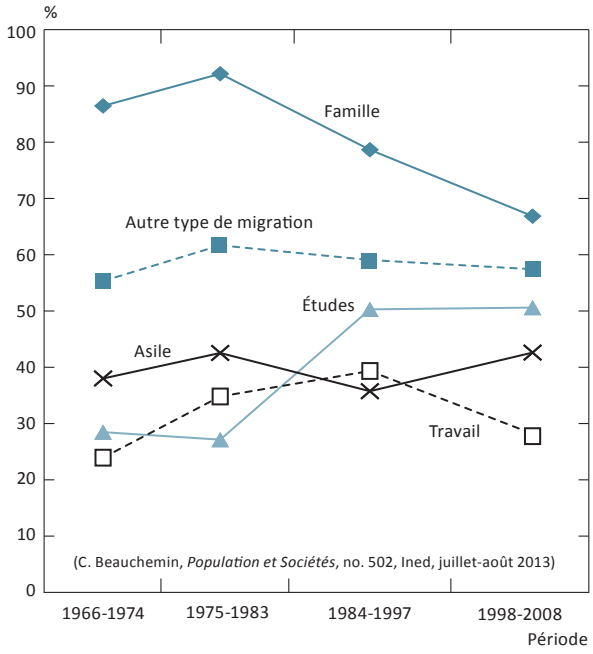

Source : Enquête *Trajectoires et Origines*, Ined-Insee, 2008.

Champ : Ensemble des immigrés âgés de 18 à 60 ans en 2008 et arrivés majeurs en France métropolitaine.

Lecture : Parmi les immigrés arrivés avant 1974, 24 % étaient des femmes parmi ceux admis au séjour au titre du travail.

Note sur les catégories : les informations présentées correspondent aux réponses déclaratives des enquêtés à la question « La première fois que vous avez eu un titre de séjour, était-ce en tant que… [série de modalités] ». À des fins de simplification, certaines modalités ont fait l'objet de regroupements :

• La catégorie « famille » inclut les bénéficiaires du regroupement familial et les conjoints de Français ;

• La catégorie « asile » inclut les réfugiés eux-mêmes et les membres de leurs familles ;

• La catégorie « autre » réunit les modalités suivantes : « autre titre », « la loi vous dispensait de demander un titre de séjour », « vos démarches sont en cours », « vous ne savez pas », « vous ne voulez pas répondre ».

stricto sensu) ou français (migration matrimoniale d'un « conjoint de Français »), ne sont plus réservées aux femmes : les hommes forment après 1998 le tiers des personnes regroupées et progressent également parmi les conjoints de Français. En définitive, sans atteindre un équilibre parfait entre hommes et femmes, les comportements des deux sexes se rapprochent fortement.

Cette convergence s'observe aussi dans les motifs administratifs d'accès au séjour (figure 4). Les femmes, aujourd'hui plus instruites dans les pays d'origine, sont aussi plus nombreuses à migrer en France pour faire des études : dans la période 1975-1983, un étudiant sur quatre était une femme ; après 1998, un sur deux. Par ailleurs, les hommes sont plus nombreux à entrer en France pour raisons familiales. Celles-ci ne sont plus l'apanage des femmes. Désormais, les admissions au séjour pour des motifs non familiaux (études, travail) apportent un surplus de migration féminine.

***

En somme, les femmes qui arrivent en France sont de plus en plus souvent des célibataires ou des « pionnières » qui devancent leur conjoint. La scolarisation croissante des femmes dans leur pays d'origine et leur accès à l'enseignement supérieur jouent sans doute ici un rôle déterminant. Les femmes migrantes sont aujourd'hui remarquablement similaires aux hommes, tant du point de vue du statut administratif que de la situation matrimoniale à l'arrivée. Au fond, la féminisation de la population migrante témoigne d'une mutation profonde du régime de migrations en France, dont le fait marquant est moins la montée des migrations familiales que la diversification des profils féminins.

Références

[1] Borrel C., 2006, « Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première*, n° 1098, p. 1-4.

[2] Houstoun M. F., Kramer R. G. *et al.*, 1984, « Female predominance in immigration to the United States since 1930: A first look », *International Migration Review*, 18(4), p. 908-963.

[3] Mazzucato V., Schans D. *et al.*, 2013, *Migrant Families Between Africa and Europe: Comparing Ghanaian, Congolese and Senegalese Migration Flows*, MAFE Working Paper n° 30, Paris, Ined.

Résumé

La population immigrée comprend 51 % de femmes en France métropolitaine en 2008. Comme le montre l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO), la féminisation de la population immigrée ne vient pas seulement du regroupement familial. Les courants migratoires les plus féminisés sont en fait ceux dans lesquels les femmes célibataires ou pionnières (qui devancent leur conjoint en migration) sont les plus nombreuses. Rejoindre un conjoint en France n'est plus réservé aux femmes : les hommes forment après 1998 le tiers des personnes regroupées et progressent également parmi les conjoints de Français. En définitive, sans atteindre un équilibre parfait entre hommes et femmes, les comportements migratoires des deux sexes se rapprochent fortement.

Retrouvez ce numéro ainsi que les archives de *Population et Sociétés* sur www.ined.fr/fr/ressources_documentation/publications/pop_soc/
Numéro 502 • juillet-août 2013 • *Population et Sociétés* • bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques
Directrice de la publication : Chantal Cases – Rédacteur en chef : Gilles Pison – Assistante de rédaction : Marie-Paule Reydet – Maquette : Isabelle Milan – D. L. 3e trim. 2013 • ISSN 0184 77 83
Ined : 133, boulevard Davout - 75980 Paris, Cedex 20 – Téléphone : (33) (0)1 56 06 20 00 – Télécopie : (33) (0)1 56 06 21 99 – Service des abonnements : 01 56 06 20 23 – edition@ined.fr
Le numéro : 1,50 € – Abonnement 1 an - France : 12 € - Étranger : 18 € – Imp. : Jouve - 11, bd de Sébastopol - 75001 Paris
ined www.ined.fr